

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DAC 35 Subventions d'équipement (395.711 euros) et conventions avec 15 théâtres parisiens membres de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention tripartite triennale entre l'Etat, la Ville de Paris et l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé du 8 juillet 2015 ;

Vu l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles article 1-2 ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer 15 conventions relatives à l'attribution de subventions d'équipement avec 15 théâtres parisiens membres de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé ;

Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement, en date du 22 juin 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 19 juin 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 20 juin 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 28 juin 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 19 juin 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 22 juin 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 26 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement d'un montant de 11.903 euros est attribuée à SARL Les Productions du Daunou 7, rue Daunou 75002 Paris afin de participer au financement des travaux de ravalement de la façade. SIMPA 184282, 2017-07568.

Article 2 : Une subvention d'équipement d'un montant de 2.255 euros est attribuée à la SAS Société Théâtre Édouard VII 10, place Édouard VII 75009 Paris afin de participer au financement de travaux de mise en conformité du réseau scénique et de coffrets de protection. SIMPA 184241, 2017-07338.

Article 3 : Une subvention d'équipement d'un montant de 21.392 euros est attribuée à la Société d'exploitation des Folies Bergère 16 - 18, rue du Dôme 92100 Boulogne Billancourt afin de participer au financement des travaux de rénovation des éclairages et d'installation d'éclairages de sécurité. SIMPA 186653, 2017-07337.

Article 4 : Une subvention d'équipement d'un montant de 9.063 euros est attribuée à la SARL Théâtre de la Huchette 23, rue de la Huchette 75005 Paris afin de participer au financement des travaux de mise en sécurité du théâtre, fourniture et pose d'un gril et gradateurs. SIMPA 188741, 2017-07437.

Article 5 : Une subvention d'équipement d'un montant de 8.923 euros est attribuée à la SAS Le Lucernaire Forum 53, rue Notre Dame des Champs 75006 Paris afin de participer au financement de mise en sécurité d'installation, d'étanchéité et d'accessibilité. SIMPA 180668, 2017-07310.

Article 6 : Une subvention d'équipement d'un montant de 23.438 euros est attribuée à la SAS Société Théâtre de la Madeleine 19, rue de Surène 75008 Paris, afin de participer au financement de travaux de mise aux normes du chauffage, de l'électricité, du SSI et de réfection de peintures. SIMPA 186562, 2017-07309.

Article 7 : Une subvention d'équipement d'un montant de 25.513 euros est attribuée à la SA Théâtre Michel 38, rue des Mathurins 75008 Paris afin de participer au financement de travaux d'accessibilité. SIMPA 188774, 2017-07239.

Article 8 : Une subvention d'équipement d'un montant de 14.238 euros est attribuée à la SAS Le Théâtre de la Michodière 4 bis, rue de la Michodière 75002 Paris afin de participer au financement des travaux d'accessibilité du Théâtre. SIMPA 186554, 2017-07307.

Article 9 : Une subvention d'équipement d'un montant de 56.126 euros est attribuée à la SAS Stage Entertainment 23, rue de Mogador 75009 Paris afin de participer au financement de travaux d'accessibilité, de mise en place de garde-corps et de réparation du pignon de face du bâtiment. SIMPA 186661, 2017-07652.

Article 10 : Une subvention d'équipement d'un montant de 65.143 euros est attribuée à la SAS Théâtre des Nouveautés 24, boulevard Poissonnière 75009 Paris afin de participer à la rénovation électrique du théâtre. SIMPA 188837, 2017-07297.

Article 11 : Une subvention d'équipement, d'un montant de 1.210 euros, est attribuée à la SARL Grand cinéma du Palais des Glaces 37, rue du Faubourg du Temple 75010 Paris afin de participer au financement de travaux de réfection des toilettes. SIMPA 188762, 2017-07739.

Article 12 : Une subvention d'équipement d'un montant de 3.975 euros est attribuée à la SAS La Pépinière 7, rue Louis Le grand 75002 Paris, afin de participer au financement de travaux de climatisation du théâtre. SIMPA 184284, 2017-07305.

Article 13 : Une subvention d'équipement d'un montant de 52.637 euros est attribuée à la SAS Théâtre de la Porte Saint Martin 17, rue René Boulanger 75010 Paris, afin de participer au financement de travaux de ravalement de la courette. SIMPA 188746, 2017-07517.

Article 14 : Une subvention d'équipement d'un montant de 85.625 euros est attribuée à la SARL La Rose du Bal 5, rue des Vignes 75016 Paris, afin de participer au financement de travaux de remise en conformité de la cage de scène du Théâtre du Ranelagh. SIMPA 188754, 2017-07339.

Article 15 : Une subvention d'équipement d'un montant de 14.270 euros est attribuée à la SAS Le Théâtre 64, rue du Rocher 75008 Paris, afin de participer au financement de travaux de mise en conformité et d'accessibilité PMR du théâtre Tristan Bernard. SIMPA 188875 ; 2017-07571.

Article 16 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les 15 conventions ci-jointes relatives à l'attribution de subventions d'équipement.

Article 17 : Les dépenses correspondantes, d'un montant total de 395.711 euros, seront imputées sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, nature 2042, rubrique 33, ligne VE40003, Crédits pour subventions d'équipement. AP 03546.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO